

Par courriel
Monsieur
Roger Piccand
Chef du Service de l'emploi

Lausanne, le 28 janvier 2014

U:\1p\politique_economique\consultations\2013\POL1363_olt2_manifestations.docx\MA
P/ama

Nouvelle disposition spéciale pour les entreprises fournissant des services destinés à des manifestations (art. 43a OLT2)

Monsieur le Chef de service,

Nous avons bien reçu votre courriel du 13 décembre 2013 relatif au sujet mentionné en titre et vous en remercions.

Comme le relève à juste titre le rapport explicatif, l'actuel art. 43 de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT2) définit de manière trop restrictive les notions d'entreprises de conférences, de congrès et de foires. Cela a pour effet de rendre les dispositions spéciales de l'OLT2 inapplicables à des entreprises qui en auraient pourtant besoin, eu égard à leurs activités.

Un assouplissement est donc nécessaire. La proposition du SECO, résultat d'une réflexion menée avec les partenaires sociaux, consiste à introduire un nouvel art. 43a OLT2, qui ne concerne pas les organisateurs et personnel des événements, mais ceux qui préparent et fournissent des prestations pour ces événements. Son intitulé (entreprises fournissant des services destinés à des manifestations), de même que l'énumération non exhaustive des manifestations visées (al. 3) permet d'élargir le cercle des entreprises bénéficiaires des assouplissements prévus par l'OLT2. Sans doute le SECO aurait-il pu atteindre le même objectif en modifiant l'art. 43 OLT2 existant, sans aller jusqu'à créer une nouvelle disposition, qui pourrait dans certains cas rendre délicat le rattachement d'une entreprise à l'une ou l'autre disposition.

Quoi qu'il en soit, nous approuvons l'assouplissement prévu, que ce soit sous la forme d'une nouvelle disposition (art. 43a OLT2) ou d'une modification de l'art. 43 OLT2 en vigueur.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de service, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Mathieu Piguet
Sous-directeur